

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres
en exercice:** 15

PROCES-VERBAL
Séance du 12 février 2016

Présents : 11

L'an deux mille seize et le douze février l'assemblée convoquée le 09 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude BRIGNON (Adjoint Au Maire) en séance ordinaire

Votants: 11

Sont présents: Claude BRIGNON, Sandra FORNACIARI, Colette GLEITZ, Brigitte HUNG, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Dalila TRUTTMANN, Jean-Luc VIGNERON

Représentés: Jean VOGEL par Claude BRIGNON

Excusé(s): Katia BIACCHI, Vincent FROEHLICHER, Jean-Claude PHILIPPE

Absent(s): Jean-Pol HUMBERT

Secrétaire de séance: Colette GLEITZ

2016 - 007 - 01 : Eoliennes : Autorisation de défrichement

Monsieur Claude BRIGNON, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal le projet de parc éolien autorisé sur le territoire de la commune de Saales et notamment sur les parcelles soumises au régime forestier, cadastrées section 19 n° 1, section 19 n° 13, section 19 n° 67.

Monsieur Claude BRIGNON, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de défrichement dans la forêt communale sur les parcelles soumises au régime forestier, situées sur la commune de Saales, cadastrées section 19 n° 1, section 19 n° 13, section 19 n° 67.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **AUTORISE** la Société Parc éolien du Bois de Belfays ou sa société mère EDF EN France à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation du parc éolien et notamment les autorisations d'exploiter, les demandes de permis de construire, le cas échéant les demandes de permis de construire modificatifs, les demandes de défrichements et toute autre démarche nécessaire à la mise en place du parc éolien sur les parcelles concernées, soumises au régime forestier, situées sur la commune de Saâles et cadastrées section 19 n° 1, section 19 n° 13, section 19 n° 67,
- ◆ **DONNE** son accord pour les travaux de défrichement sur les parcelles concernées, soumises au régime forestier, situées sur la commune de Saâles et cadastrées section 19 n° 1, section 19 n° 13, section 19 n° 67,
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

- ◆ **AUTORISE** la Société Parc éolien du Bois de Belfays ou sa société mère EDF EN France à emprunter dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet éolien :
- les chemins ruraux et forestiers appartenant à la commune,
 - les voies publiques de la commune.

Après ce dernier point, l'Adjoint au Maire lève la séance.